



SNUDI-FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : <http://snudifo69.com>

Compte-rendu d'audience avec l'inspecteur d'académie mercredi 8 avril 2020

Masques dans les écoles : tous les secteurs n'ont pas été approvisionnés

L'inspecteur d'académie a été alerté sur la situation de plusieurs écoles ou secteurs qui ne semblaient pas à ce jour avoir été approvisionnés en masques (Givors, Tassin, Brignais...).

Par ailleurs le SNUDI FO a informé l'IA sur le fait des enseignants avaient reçu comme consigne de ne pas utiliser les masques et qu'ils étaient à destination d'enfants ayant des symptômes du COVID.

Le syndicat a demandé à ce que les informations arrivent directement à la totalité des enseignants !

L'inspecteur d'académie a pris note des différents secteurs non pourvus en masques. Il refera le point avec les circonscriptions concernées. Il a confirmé que les masques étaient bien à destination des enseignants à raison d'un masque par demi-journée et par enseignants. Les stocks ont été calculés pour tenir jusqu'aux vacances le vendredi 17 avril. Les livraisons ont été opérées par l'armée sur 244 lieux d'accueil par paquet de 50. Il indique que la prochaine LIR (lettre d'information rhodanienne) comportera le guide d'utilisation des masques.

Commentaires :

Toujours aucune réponse sur le dépistage des personnels ! Les masques manquent encore dans certaines écoles, tous ne sont pas des masques FFP2... Toutes les garanties de sécurité ne sont pas réunies loin de là et les personnels sont toujours en danger !

Si vous avez connaissance d'écoles d'accueil dépourvues de masque, alertez le syndicat ! Par ailleurs, le SNUDI FO continuera d'exiger une transmission d'informations claires directement à tous les enseignants

Transmission des documents papiers : DOCAPOSTE, ça n'est pas pour les élèves de maternelle !

Le SNUDI FO a interrogé l'inspecteur d'académie sur la transmission de documents par voie postale : Où en est la mise en place du dispositif DOCAPOSTE ? A notre connaissance le dispositif n'est pas encore effectif dans les écoles. A quelle fréquence les enseignants pourront-ils utiliser DOCAPOSTE ? Réponse de l'inspecteur d'académie : le dispositif DOCAPOSTE devrait démarrer le jeudi 9 avril et concernera 8000 élèves sur tout le Rhône (75 000 envois nationalement). Cependant il précise que seuls les lycées (en particulier LP), les collèges et les écoles élémentaires bénéficieront de ce dispositif. Autrement dit les écoles maternelles ne sont pas concernées !

Commentaires : le SNUDI FO a rappelé à l'inspecteur d'académie que des parents sont toujours appelés par dizaines (jusqu'à 80 à 90) sur une matinée pour venir chercher des documents ou matériels dans les écoles de certains quartiers.

Outre le fait que nos collègues ne disposent d'aucune protection lors de ces remises, les locaux n'y sont pas toujours entretenus. D'autre part, il n'est pas acceptable que l'on fasse prendre des risques à autant de personnes au nom de la continuité pédagogique.

L'insuffisance des mesures prises conduit donc à mettre en danger non seulement les personnels, mais aussi les familles, et souvent d'ailleurs les plus modestes et les plus défavorisées !

Continuité pédagogique : stop aux pressions et consignes abusives de certains IEN !

De nombreuses situations d'abus concernant les directives de continuité pédagogique par certaines circonscriptions ont été rapportées lors de cette audience : évaluations, nouvelles notions à aborder, non-respect de liberté pédagogique en tentant d'imposer des méthodes de travail.

L'inspecteur d'académie a défendu la position suivante : selon lui, au regard de la durée longue du confinement, il faut envisager « de commencer à appréhender de nouvelles notions », poser des jalons. Il a ajouté que l'introduction de nouvelles notions serait de nature à maintenir le plaisir d'apprendre. Des conseils d'IEN se tiendront jeudi 8 et vendredi 9 avril, un réajustement pourra être opéré.

Commentaires :

Les réponses de l'IA ne sont pas acceptables. Le SNUDI FO continuera à défendre la liberté pédagogique des collègues et combattre toute forme d'injonctions et de pressions. Continuez à nous faire remonter les faits précis, nous poursuivrons nos interventions.

Par ailleurs, pour le SNUDI FO, « l'école à la maison » ne peut être l'école. Le confinement révèle une situation qui existait déjà : de nombreux élèves, le plus souvent issus de milieux défavorisés, décrochaient déjà. Après des centaines de suppressions de classes, le démantèlement des brigades de remplacement et des RASED depuis des années comment la situation pourrait-elle en être autrement ? Dans les hôpitaux où des milliers de lits ont été fermés, dans les écoles où des milliers de classes ont été fermées, la crise du COVID 19 exacerbe les conséquences de la destruction des services publics aussi fondamentaux que la santé ou l'éducation.

COVID : assez des questionnaires à remplir par les directrices et directeurs !

Alors qu'au lendemain du suicide de Christine Renon, le ministère avait décidé d'un gel des enquêtes à destination des directeurs d'école, le SNUDI FO a dénoncé la multiplication des questionnaires à remplir par les directrices et directeurs dans des délais très contraints et dont l'utilité n'est pas toujours très avérée :

- à la demande de la région académique : en particulier combien de personnels testés positifs au COVID
- à la demande du ministère : enquête flash sur la déconnexion numérique
- à la demande de l'IEN et l'IA : registres services d'accueil réalisés

L'inspecteur d'académie a réfuté l'inutilité de ces enquêtes. Selon lui, elles permettront de montrer aux élus et à Bercy, l'implication des enseignants ! Pour ce qui est de l'enquête de continuité numérique, elle devrait permettre de « faire pression » auprès des opérateurs pour négocier des forfaits pour les familles démunies. Selon lui, des tablettes auraient été achetées et distribuées à certains élèves. Selon l'IA, il y aurait nécessité de fournir des clefs 4G donc de répertorier les besoins !

Commentaires : pour le SNUDI FO il est inadmissible que les enseignants se retrouvent en position de demander aux familles quelle est la nature de leur équipement en téléphonie et informatique ! Pour ce qui est de la reconnaissance de Bercy et du ministère, les enseignants, les directrices et directeurs n'ont pas à faire la preuve de l'implication qui est la leur, durant cette crise, comme le reste du temps d'ailleurs ! La reconnaissance doit passer par le dégel du point d'indice et l'augmentation des traitements, des primes et décharges de direction !

**Stage de remise à niveau pendant les vacances de printemps,
« Vacances apprenantes », une hypocrisie sans nom !**

L'inspecteur d'académie a précisé les modalités d'organisation des stages de remise à niveau qui seront proposés à des élèves choisis par leur enseignant du 27 au 30 avril. Les élèves des classes de CP au CM2 proposés par leurs enseignants seront pris en charge à distance par groupe de 3 à 5, à raison de 1h 30 par jour et par élèves soit 6 heures au total.

Commentaires : il est pour le moins illusoire de penser que les élèves « décrocheurs » pourraient voir leur retard rattrapé en 6h d'enseignement en distanciel ! Par ailleurs ce sont ces mêmes élèves dont les parents ne disposent pas d'ordinateur et de connexion internet ! Ceux-ci seront-ils équipés pour les vacances ? A noter que les directeurs ne disposent que de 6 jours pour faire remonter les noms des élèves concernés et des enseignants volontaires.

Accueil des enfants de soignants pendant vacances

Selon l'inspecteur d'académie, l'accueil de type centre de loisir sans hébergement se fera dans les écoles et devrait être assuré par des animateurs. Cependant dans certaines communes rurales qui ne disposent pas d'accueil de type périscolaire, un appel au volontariat des enseignants sera sans doute fait.

Carte scolaire : une dotation largement insuffisante !

L'inspecteur d'académie a souhaité rappeler qu'une dotation de 16 postes supplémentaires avait été attribuée au département du Rhône. Il est revenu sur le fait que les fermetures de classes dans les communes de moins de 5000 habitants pourraient être annulées, en expliquant que seul le rural était concerné et non le péri-urbain comme indiqué lors de l'audience du 1^{er} avril.

Commentaires : 91 créations de postes pour la rentrée 2020 ne suffiront pas à combler les besoins en remplaçants, en postes spécialisés ! Sans compter les classes de GS qui ne seront pas dédoublées en éducation prioritaire à la rentrée, les décharges de directeurs insuffisantes. Avec les mois de classes perdus par les élèves, du fait du COVID mais aussi du manque de remplaçants, ne serait-il pas temps de mettre les moyens nécessaires pour améliorer les conditions de travail des enseignants et par conséquent les conditions d'apprentissage dans les écoles ?

Par ailleurs, le rétropédalage de l'inspecteur d'académie sur les communes de moins de 5.000 habitants est inacceptable. Le 1^{er} avril, les communes péri-urbaines étaient concernées, le 8 avril, elles ne le sont plus. Il n'y a pas de petites économies. Le SNUDI-FO poursuivra ses interventions pour qu'aucune classe ne ferme dans ses communes.

Pour le SNUDI-FO, au moment où l'on constate les conséquences des fermetures de lits au sein de l'hôpital public, toute fermeture de classe dans ce contexte est inacceptable ! Le saccage des services publics doit cesser !

Situation des ZBF : la fiche de poste sera changée !

Le SNUDI FO a demandé si la fiche de poste des ZBF sera modifiée. Si c'était le cas, quelles mesures de carte scolaire seraient appliquées à nos collègues ?

L'inspecteur d'académie a indiqué que le poste de ZBF consisterait à moduler le service des enseignants REP+ en début et fin d'année scolaire et à effectuer des remplacements les mois restants. Sur les mesures de carte scolaire, il avoue ne pas avoir « laissé ce dossier de côté ».

Commentaires : Le SNUDI FO a rappelé qu'il souhaite le maintien de ces postes en l'état, dans l'intérêt des élèves et du fonctionnement des écoles en REP et REP+.

Autres points abordés

- **Nouvelles écoles (Vaulx, Lyon 8) et carte scolaire**

Ces nouvelles écoles pourront-elles accueillir des classes à la rentrée ? L'inspecteur d'académie indique qu'un mois de retard est enregistré à ce jour sur les chantiers du BTP.

- **Circulaire INEAT / EXEAT :**

La circulaire d'INEAT/EXEAT vient d'être signée ce mercredi 8 avril, [elle est téléchargeable sur le site de la DSDEN via IDEAL](#).

- **Demande de bonification pour le mouvement :**

L'inspecteur d'académie n'a pas été en capacité de dire quand paraîtra la circulaire de demande de bonifications pour les personnels à besoin particuliers. On voit les conséquences de la loi de transformation de la fonction publique qui écarte les organisations syndicales de la préparation du mouvement. Les personnels en situation de handicap ou à besoin particulier n'ont toujours aucune information sur leur demande !

- **Demandes de disponibilité et réintégration :**

Quand nos collègues auront-ils les réponses à leurs demandes ? Les demandes sont traitées au fil de l'eau et les collègues sont informés au fur et à mesure.

- **Formation et examen CAPPEI et formation des directeurs**

Si le déconfinement intervient début mai, la semaine de formation CAPPEI sera proposée début juin. Sinon, tout devra être repoussé à la rentrée. Même problématique pour la formation institutionnelle de directeurs de 2 semaines au mois de juin.

Pour ce qui est des examens CAPPEI qui doivent se tenir en mai/juin, ils seraient repoussés au 1^{er} trimestre de l'année scolaire prochaine en cas de déconfinement plus tardif que prévu.

- **Titularisation des PES**

Pour la plupart des PES, la titularisation sera prononcée. Pour les situations où le renouvellement est envisagé, les inspections risquent de ne pas être menée en cas de déconfinement tardif.